Ma police

La police indique comment vous êtes assuré(e). Elle contient toutes les informations importantes de votre contrat d'assurance avec la KPT.

Vous trouverez ici tous les détails de la police.

1 Vos conseils personnalisés
Vous avez une question? Contactez-nous. Votre équipe de conseillers personnelle se fera un plaisir de vous consacrer du temps.

2 Votre assurance de base
Vous pouvez voir ici selon quel modèle vous êtes assuré(e) auprès de la KPT: soit selon le modèle standard, soit selon un modèle alternatif d'assurance de base avec une réduction de prime, par exemple le modèle numérique KPTwin.smart.

3 La franchise annuelle de votre choix
Si vous bénéficiez de prestations par le biais de l'assurance de base, par exemple pour les médicaments ou les visites chez le médecin, les coûts sont à votre charge jusqu'à hauteur de la franchise annuelle.

4 Assuré(e) contre les accidents: oui ou non?
Vous êtes assuré(e) contre les accidents par l'intermédiaire de votre employeur si vous travaillez pour lui au moins 8 heures par semaine. Dans le cas contraire, vous devez inclure l'assurance-accidents dans votre assurance de base et elle apparaîtra alors sur votre police.

kpt:

KPT, Case postale, CH-3001 Berne
kpt.ch

1 Votre team de conseillers personnels
Kundencenter Nadine Trachsel
+41 (0)58 310 98 41
kundencenter.trachsel@kpt.ch

Berne, le 6 octobre 2026

Monsieur
Gianni Pellegrini
Musterstrasse 12
3456 Musterstadt

Police d'assurance 2027
Valable dès le 01.01.2027

SPÉCIMEN

Personne assurée:	**Gianni Pellegrini**
No de police:	**9999999**
Date de naissance:	**01.01.1975**
Adresse du domicile:	**Musterstrasse 12, 3456 Musterstadt**
Paiement:	**mensuel**
Sociétaire:	**Oui**
No de contrat online pour KPTnet:	**KPT90909999**

Assurance de base selon la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal)
Assureur: KPT Caisse-maladie SA

	Prime mensuelle CHF
2 ■ Assurance obligatoire des soins	**344.85**
– KPTwin.smart – Modèle numérique	
– L'application Well est le premier point de contact pour tous les problèmes de santé	
– Dispositions d'exécution complémentaires à la LAMal: 09.2024	
– Édition des CGA: 01.2026	
– Classe d'âge: 26+	
– Franchise annuelle: CHF 2'500.00 **3**	
– Région de primes: Berne 3	
4 – Risque accident assuré	31.05
– Remboursement de la taxe environnementale à la population **5**	–4.75
Prime mensuelle LAMal totale CHF	**371.15**

Une éventuelle réduction de prime n'apparaît pas. Elle sera prise en compte et déduite dans la facture de prime.

6 La prime de l'assurance obligatoire des soins comprend le montant de CHF 0.40 pour la prévention générale des maladies selon l'art. 20, al. 1, LAMal.

5 Les taxes environnementales vous sont remboursées
La confédération prélève des taxes d'incitation sur les énergies non renouvelables comme l'essence, le mazout de chauffage ou le gaz naturel. Ces recettes ne restent pas dans les caisses de l'État, mais sont remboursées équitablement à la population par l'intermédiaire des caisses-maladie. Le montant actuel est disponible ici. Il est déduit de la prime mensuelle.

6 Contribution pour la prévention générale des maladies
La loi fédérale sur l'assurance-maladie (art. 20 al. 1 LAMal) stipule que toutes les personnes couvertes par l'assurance de base doivent verser une contribution pour la prévention générale des maladies. Le montant en centimes indiqué ici est déjà inclus dans votre prime mensuelle. Pour en savoir plus, consultez le site promotionsante.ch.

kpt: la caisse maladie avec un plus

7 Vos assurances complémentaires
Vous trouverez ici toutes les assurances complémentaires que vous avez souscrites auprès de la KPT. Découvrez quelles assurances complémentaires correspondent à vos besoins. Votre centre clients se fera un plaisir de vous conseiller. À propos: vous pouvez également souscrire très facilement des assurances complémentaires en ligne.

8 Rabais de fidélité
Pour une durée d'assurance de 3 ans, vous bénéficiez d'un rabais de fidélité de 6,7 % sur les assurances complémentaires Pulse ainsi que sur toutes les assurances complémentaires d'hospitalisation.

9. Rabais Online et assurance de protection juridique Internet
Si vous utilisez le portail client KPTnet, vous bénéficiez d'un rabais en ligne de 5 % sur de nombreuses assurances complémentaires. De plus, vous bénéficiez gratuitement de l'assurance de protection juridique Internet.

7 Assurances complémentaires selon la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA)

Assureur: KPT Assurances

	Prime mensuelle CHF
■ **Pulse** – Classe de prestations Top – Sont incluses une assurance de protection juridique en matière de santé, ainsi qu'une assurance voyages et vacances pour huit semaines par année civile. Assureurs: KPT Assurances SA, AWP P&C AG, Coop Protection Juridique SA. – Édition des CGA: 01.2023 – Édition des CS: 01.2025 – Classe d'âge: 51–55 – Échéance du contrat 31.12.2030 (sans résiliation, prolongation tacite d'une année supplémentaire)	**54.50**
8 – Rabais de fidélité 6,7 % pour une durée de contrat de 3 ans	–3.70
■ **Assurance des frais d'hospitalisation** – Division commune Suisse dans les hôpitaux répertoriés avec mandat de prestations. Étranger: Prestations hospitalières en cas de maladie aiguë ou d'accident durant un séjour temporaire à l'étranger jusqu'à CHF 20'000.00 par année civile. – Édition des CGA: 01.2023 – Édition des CS: 01.2023 – Classe d'âge senior: 51-55 – Risque accident assuré – Échéance du contrat 31.12.2[illegible] résiliation, [illegible]n tacite d'une année supplémentaire)	**5.60**
9 – Rabais online de 5 % sur les [illegible]plémentaires	
9 ■ **Assurance de protection juridique Internet** – Assureur: Coop Protection juridique SA – Édition des CGA: 01.2022 – Classe d'âge: 00+ – Échéance du contrat 31.12.2027 (sans résiliation, prolongation tacite d'une année supplémentaire)	**4.00**
– Gratuite pour les clients qui utilisent KPTnet et renoncent à la correspondance sur papier	–4.00
Prime LCA mensuelle totale	**56.40**
Prime mensuelle totale LAMal et LCA CHF	**427.55**

SPÉCIMEN

KPT Caisse-maladie SA
KPT Assurances SA

Thomas Harnischberg
Président du Comité directeur

Stefan Burkhalter
Membre du Comité directeur

Légende
CGA: conditions générales d'assurance
CS: conditions spéciales

kpt: la caisse maladie avec un plus